

## Exercices attentat-intrusion à l'école: un rapport note la prise de conscience mais veut plus de clarté

Paris, 1 mars 2017 (AFP) -

Plus d'un an après les attentats du 13 novembre 2015 et l'introduction au fil des mois de mesures de sécurité dans les établissements scolaires en France, un premier bilan souligne "la bonne volonté" des personnels mais aussi "la confusion" ressentie.

Pluralité des termes (mise en sécurité, confinement, mise à l'abri etc.), exercices attentat-intrusion et exercices évacuation incendie, multiplication de circulaires et instructions ont créé "inévitablement de la confusion", a noté mercredi le président de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

L'Observatoire, qui a remis son rapport annuel à la ministre de l'Education Najat Vallaud-Belkacem, recommande la rédaction d'une circulaire qui précise clairement le nombre et le type d'exercices obligatoires.

Lui-même préconise l'organisation de deux exercices chaque année: un attentat-intrusion et un autre lié aux risques naturels et technologiques (tempête, explosion d'une usine chimique à proximité etc.). Et deux exercices dédiés au risque incendie.

Les exercices attentat-intrusion doivent "proscrire toute simulation réaliste", avec "armes factices, déguisements", a répété le président de l'Observatoire Jean-Marie Schléret, en écho aux consignes du ministère.

"Nous avons eu des remontées sur des exercices transformés en manoeuvres militaires", a-t-il dit lors d'une conférence de presse, précisant que le cas avait été rare. Ces simulations "pseudo-réalistes génèrent un traumatisme et n'apportent pas grand chose".

Autre difficulté relevée par les chefs d'établissement interrogés par l'Observatoire: l'alerte interne en cas d'attentat-intrusion. Deux établissements interrogés sur trois ne disposent pas d'un signal spécifique audible et déclenchable par le personnel. Cette alerte, qui s'active le plus souvent depuis la loge du gardien située à l'entrée, est donc cible facile en cas d'intrusion.

Les textes officiels précisent que l'alerte attentat-intrusion doit être distincte de l'alerte incendie. L'Observatoire recommande la diffusion via des hauts-parleurs d'un signal suivi d'un message parlé bref. Il suggère aussi l'ouverture d'une fenêtre sur les écrans d'ordinateur dans les salles de classe.

La commission risques majeurs de l'Observatoire souhaite une uniformisation des signaux, incendie et attentats-intrusion (distincts), dans l'ensemble des 64.000 établissements scolaires sur le territoire français, voire dans tous les établissements publics. Mais se poserait alors le problème du coût des équipements.

L'Observatoire souligne "la prise de conscience" des personnels de l'Education nationale et "la bonne volonté" de tous, y compris des élèves lors des exercices menés depuis un an.

fmp/pau/fm

Afp le 01 mars 17 à 14 16.